



# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

**Séance du 28 novembre 2024**

L'an 2024 et le 28 novembre à 17h30, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 21 novembre 2024.

Date de la convocation : 21 novembre 2024

Date d'affichage : 21 novembre 2024

**Délibération N° 28-11-2024 / N°188**

Etaient présents les membres en exercice : 63

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Eric Poulain, Arnaud Ricq, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, David Duchateau, André Bouchind'homme, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 3

Membres ayant donné procuration : 15

Membres votants : 81

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Sylvie Gabez, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Michel Petit, Hubert Morreel, Jean-Marc Cuvillier, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Jean Bridel, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Romuald Delattre, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Sylviane Evain, Magalie Jonard, Eric Caron, Henri Cuvillier, Chantal Dufresne, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand.

Absents suppléés : René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, François Coquart suppléé par Arnaud Darras.

Absents excusés : Sébastien Henquenet, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Martine Gérard

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration à Jacques Nick, Lionel Cayet ayant donné procuration à Michel

Seroux, Béatrice Dausse ayant donné procuration Hugues Legoux, Julien Bellengier ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Pierre Cuvillier ayant donné procuration Monique Debeaumont, Christian Boucly ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Nicolas Capron ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Jean-Paul Hemery ayant donné procuration à Damien Bricout, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Roland Descamps ayant donné procuration à Marie Bernard, Yves Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

**Secrétaire de séance : Hubert Dingreville**

**Titre de la délibération : Avis de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois sur la création de la liaison électrique souterraine à 225.000 volts Chevalet-Haplincourt, pour le raccordement au réseau public d'électricité du futur poste 225.000 volts « d'Haplincourt » situé sur la commune du même nom**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 6 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,*

*Vu l'article 4 dudit arrêté précisant les compétences de l'intercommunalité,*

*Vu le courrier de demande d'avis de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement en date du 11 Octobre 2024,*

*Vu les pièces du dossier,*

Madame la Vice-présidente informe les Délégués Communautaires, que par un courrier en date du 11 Octobre 2024, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a transmis au Président de la Communauté de Communes, une demande d'avis concernant *la ligne souterraine du raccordement du futur poste électrique « Haplincourt » au poste actuel de Chevalet.*

Madame la Vice-présidente rappelle que ce projet est porté par RTE et consiste à renforcer le réseau électrique dans le Sud Arrageois en créant un nouveau poste à Haplincourt, puis à connecter ce dernier au poste électrique du Chevalet à Monchy-au-Bois.

Madame la Vice-présidente rappelle que ce projet a déjà fait l'objet de nombreuses présentations aux Elus lors de Conférence intercommunale des Maires, d'Assemblées communautaires, de Commissions « Aménagement de l'espace » et de Bureaux Communautaires.

Pour rappel, ce projet doit permettre de sécuriser l'alimentation électrique d'une partie des Hauts-de-France. En effet, le réseau de cette zone assure un rôle historique de transit à vocation de grand transport. Il contribue aux échanges avec la Belgique et à l'approvisionnement de la consommation de la région parisienne.

À cela viennent se superposer le rôle d'accueil des énergies renouvelables et leur transport vers les centres importants de consommation tels qu'Arras, Lille, Valenciennes.

Les réseaux électriques sont placés au centre des enjeux de la transition énergétique, qu'il s'agisse de produire plus d'électricité à partir des énergies renouvelables et du nucléaire, de développer la mobilité électrique ou de raccorder les industriels pour l'électrification de leur process.

Ainsi, le projet dispose bien d'une envergure nationale et européenne permettant au projet de 3,3ha d'être repris dans la liste des projets d'envergure nationale ou européenne. Si tel est le cas, le compte foncier lié au projet ne serait pas imputé au territoire.

Or, à ce jour, il n'en est rien. En effet, l'arrêté *relatif à la mutualisation nationale de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers des projets d'envergure nationale ou européenne d'intérêt général majeur* en date du 31 Mai 2024 ne mentionne le projet d'extension du Chevalet qu'en annexe 2 du projet, ne lui permettant pas ainsi, de figurer dans les projets certains d'être inscrits dans la liste des projets nationaux.

Pourtant, le projet répond à tous les critères exigés :

- importance du projet : il faut que le projet soit a minima d'envergure nationale : détail présenté ci-dessus,
- délais de mise en œuvre : réalisation avant le 31 Décembre 2031 de manière certaine :
  - La demande de déclaration d'utilité publique avec modification des plans locaux d'urbanisme intercommunaux a été déposée en préfecture fin janvier 2024,
  - La demande de permis de construire sera déposée au 4eme trimestre 2024,
  - Démarrage des travaux dans la foulée pour une durée de près de 2 ans,
  - Fin des travaux 4ème trimestre 2026 pour une mise en service 2027.

En plus de ces éléments, il convient de rappeler que, le législateur avait bien connaissance de ces enjeux liés à la distribution d'énergie puisque la loi du 20 juillet 2023 a bien prévu que les postes électriques de tension supérieure à 200kV puissent « être considérés comme des projets d'envergure nationale ou européenne (PENE) ». C'est le cas du poste de transformation électrique de 225 kV de Chevalet à Monchy-au-Bois.

Ainsi, compte tenu des enjeux nationaux et européens de ce projet, de son impact foncier important pour notre territoire et son délai de réalisation, ce dernier ne peut être imputé au territoire et doit faire partie des PENE.

C'est ainsi, que la Communauté de Communes n'a cessé de demander à ce que le projet de Chevalet à Monchy-au-Bois ne soit pas intégré au compte régional, ni même au compte local, mais bien dans le compte national des projets d'envergure nationale ou européenne.

A défaut et donc si le projet est impacté au compte local, et afin de compenser la consommation foncière qui sera engendrée par le projet d'extension du poste électrique de Chevalet à Monchy-au-Bois, la Communauté de Communes demande à ce que RTE renature l'équivalent de la surface consacrée au projet (3,3ha) afin que ce dernier soit neutre et n'impacte pas le développement de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois dans le cadre de la révision de ses documents de planification dans l'objectif Zéro Artificialisation Nette à atteindre en 2050.

Ainsi, cette position n'a cessé d'être rappelée tout au long de la procédure administrative mise en œuvre pour ce projet :

<b>Démarche engagée par la Communauté de Communes</b>	<b>Suite donnée</b>
<p>Courrier du Président de la Communauté de Communes à l'attention du Préfet du Pas-de-Calais en date du 28 Juin 2023 pour alerter l'État sur le risque d'imputer les 3,3ha du projet à la Communauté de Communes</p>	<p>Courrier du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais en date du 1<sup>er</sup> Août 2023 qui précisait :  <i>« le projet d'extension du porte de transformation de « Chevalet » devrait logiquement figurer dans la liste des opérations d'envergure nationale figurant dans un arrêté ministériel à venir ce qui exclurait la consommation foncière engendrée du bilan foncier imputable à l'intercommunalité ».</i></p>
<p>Contribution du Président de la Communauté de Communes en date du 15 Novembre 2023 auprès de RTE dans le cadre de la concertation préalable du projet</p>	<p>Courrier de Cyril WAGNER, Chef de projet RTE, en date du 22 Décembre 2023 qui précisait :  <i>« Partant, au regard de la loi et sous réserve des arrêtés à venir, le projet d'extension du Chevalet pourrait ainsi être pris en compte au niveau national compte tenu de ses caractéristiques ».</i></p>
<p>Courrier du Président de la Communauté de Communes en date du 11 Mars 2024 auprès du Délégué territorial Hauts-de-France de RTE, M. Laurent CANTAT-LAMPIN pour solliciter, à nouveau, l'inscription du poste de Chevalet dans la liste des projets d'envergure nationale ou européenne</p>	<p>Aucune réponse n'a été adressée à cette correspondance</p>
<p>Courrier du Président de la Communauté de Communes en date du 11 Mars 2024 auprès du Préfet de la Région Hauts-de-France pour solliciter, à nouveau, l'inscription du poste de Chevalet dans la liste des projets d'envergure nationale ou européenne</p>	<p>Aucune réponse n'a été adressée à cette correspondance</p>
<p>Courrier du Président de la Communauté de Communes en date du 22 Avril 2024 à l'attention du Président de la Région Hauts-de-France lui demandant de réunir la commission régionale de conciliation sur l'artificialisation des sols afin d'inscrire le projet de RTE dans le compte national</p>	<p>Aucune réponse n'a été adressée à cette correspondance</p>
<p>Courrier du Président de la Communauté de Communes en date du 23 Avril 2024 dans le cadre du Schéma décennal de développement du réseau (SDDR) 2024-2040 de RTE demandant l'inscription du projet</p>	<p>Aucune réponse n'a été adressée à cette contribution</p>

dans la liste des projets d'envergure nationale et européenne	
Courrier du Président de la Communauté de Communes et du Président de la Communauté de Communes du Sud Artois en date du 23 Avril 2024, dans le cadre de la concertation sur le projet relatif aux Projets d'Envergure Nationale ou Européenne (PENE) à l'attention du Ministre de la Transition Écologique et de la cohésion des territoires	Aucune réponse n'a été adressée à cette contribution
Contribution du Président de la Communauté de Communes lors de la réunion d'examen conjoint en date du 29 Avril 2024, en Préfecture, sur le projet porté par RTE	Le Secrétaire Général avait demandé à ces services de préparer un courrier à l'attention du Ministère pour faire intégrer le projet en liste 1 des PENE.  <i>A ce jour, la Communauté de Communes n'a pas eu l'information que ce courrier ait bien été transmis.</i>
Contribution lors de l'enquête publique au travers d'une délibération du Conseil Communautaire du 27 Juin 2024 (27-06-2024 / N°106)	Pas de réponse pour le moment.

Considérant ainsi que l'ensemble des démarches menées tout au long de la procédure n'a pas fait évoluer la prise en compte, au niveau national, du projet d'extension du poste électrique de Chevalet,

Considérant que par conséquent, les 3,3ha du projet seront impactés au compte foncier de l'intercommunalité,

Considérant que le SRADDET de la Région Hauts-de-France demande déjà, au SCOT de l'Arrageois, la réduction de 65,10 % de la consommation foncière dans son projet arrêté, par rapport à la période 2011-2021,

Considérant dès lors qu'en plus de cette réduction importante, le projet de RTE à Monchy-au-Bois viendra amoindrir les possibilités de développement du territoire à terme,

Considérant que le projet présente toutes les caractéristiques pour être inscrit dans l'annexe 1 de l'arrêté du 31 Mai 2024 relatif aux PENE, mais que ce dernier n'y figure pas,

Considérant que le projet n'est pas lié au développement du territoire, mais lié aux développements d'autres territoires,

Considérant dès lors que la Communauté de Communes ne peut accepter que la superficie du projet ne soit imputée au territoire.

Considérant par conséquent que la présente demande d'avis sur *la ligne souterraine du raccordement du futur poste électrique « Haplincourt » au poste actuel de Chevalet*, s'inscrit dans le projet décrit précédemment,

Considérant dès lors qu'aucune solution concernant l'impact foncier du projet, pour l'extraire du compte foncier de la Communauté de Communes n'a été trouvée,  
Considérant dès lors qu'il convient de maintenir la position de la Communauté de Communes sur ledit projet,

Considérant qu'en surplus des arguments précédents, la bande d'utilité publique présentée dans le dossier de consultation « traverse » un espace boisé classé sur la Commune de Monchy-au-Bois,

Considérant dès lors que la vocation d'un espace boisé classé est la protection de ce dernier,

Considérant dès lors que le projet de liaison souterraine présenté irait à l'encontre de cette volonté de protection,

Au vu de toutes ces considérations et suite à l'avis favorable du Bureau du 19 novembre 2024, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis défavorable au projet de *ligne souterraine du raccordement du futur poste électrique « Haplincourt » au poste actuel de Chevalet*

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 05/12/2024 et publication ou notification du 05/12/2024